



VILLENEUVE
SAINT-GEORGES

Service Urbanisme

**EXTRAIT D'ARRETE PORTANT REFUS
DE TRAVAUX SOUMIS A DECLARATION PREALABLE**

AFFICHAGE N° du

Par décision municipale n° **DP 94078 24 00070** du *19 JUIL. 2024*
Transmise en Préfecture le

Une autorisation de déclaration préalable a été **REFUSEE** à

NAMOUNE MOHAMED
Domicilié (e) 30 AVENUE DU FRONT DE SEINE
94290 VILLENEUVE-LE-ROI

En vue de la réalisation : Les travaux consistent à l'aménagement intérieur des combles existant d'un immeuble de logement collectif pour y créer un logement F3 d'une surface de plancher de 39.70 m².

Les fenêtres et fenêtres de toit (Vélux) sont remplacées à l'identique.

Sur un terrain sis 29 RUE DE PARIS
Cadastré AP105

Villeneuve-Saint-Georges, le *19 JUIL. 2024*

Le Maire



Philippe GAUDIN
Philippe GAUDIN

PROCES-VERBAL

Conformément à l'article R 424-15 du Code de l'Urbanisme,
Nous soussigné Appariteur à la ville de Villeneuve-Saint-Georges,
certifions que l'extrait d'affichage **de refus** d'une autorisation de déclaration préalable ayant
fait l'objet de la décision municipale n° **DP 94078 24 00070** du *19 JUIL. 2024* a été affichée
en Mairie du au conformément aux textes en vigueur.
Fait à Villeneuve-Saint-Georges, le

L'Appariteur,